



A.P.E.L. Ecole Notre Dame Du Rosaire
 3 Bis Rue Du Calvaire
 44420 PIRIAC SUR MER
 @: nddurosaire44420@gmail.com
 Tel : 02.40.23.51.46

Inscription au vide grenier du :
Samedi 4 Mai 2019

Nom:.....
 Prénom:
 Adresse:.....

 N° Tel:
 Portable:
 Adresse @:

 Nom et Adresse Compagnie d'Assurance:

N° Assuré:
 (Joindre une copie d'attestation d'assurance «Responsabilité Civile»)
 Type Pièce d'Identité:
 Carte d'Identité Permis de Conduire Passeport
 Pièce d'identité délivrée le par

(Joindre une copie recto/verso de la pièce d'identité)

 Nombre d'emplacements souhaités :
 14€ x
 (Emplacement d'environ 3m linéaire, possibilité d'avoir une table)

Montant du règlement joint:
 Chèque n°..... Banque:
 (Chèque à l'ordre de l'APEL Notre Dame Du Rosaire)

Attestation
 Je déclare sur l'honneur, ne pas être un professionnel de vente à l'étalage, ne vendre que des objets personnels usagés (Art.L310-2 de Code de commerce), ne pas participer à plus de 2 vide-greniers durant l'année civile en cours (Art.R321-9 du Code Pénal), accepter le règlement intérieur ci-joint.

Fait à Le
 Signature:

[Document + règlement à déposer à l'école : 3 B Rue du Calvaire 44420 Piriac-Sur-Mer]

Règlement du vide grenier du 4 Mai 2019

Article 1:
 Le vide grenier du samedi 4 Mai 2019 est organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'école Notre Dame Du Rosaire de Piriac Sur Mer (A.P.E.L – Loi 1901) et se déroulera dans la cour de l'école. Les fonds générés par la location des emplacements sont gérés par l'A.P.E.L. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2:
 Les exposants du vide-greniers doivent être des particuliers, non-professionnels. Ils déclarent ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2019. Ils s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens vendus qui doivent être personnels et usagés.

Sont interdits: vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux vidéo, produits inflammables...

Article 3:
 L'accueil des exposants aura lieu de 07h à 09h. Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner ou circuler dans la cour à partir de 09h. Tout exposant devra justifier son identité et fournir sa confirmation d'inscription le jour de la manifestation. En cas de non-présentation desdits documents, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'exposant. **Tous les exposants devront avoir quittés la cour de l'école à 20h00.** Les emplacements devront être laissés **propres** et libres de tout objet au départ de l'exposant. Le vide-greniers sera ouvert au public de 09h à 18h.

Article 4:
 Les emplacements sont numérotés et attribués par l'organisateur, et ne peuvent être contestés. En cas d'absence de l'exposant, à partir de 09h son emplacement ne lui sera plus réservé et reviendra à la disposition de l'organisateur qui pourra l'attribuer à un autre exposant. Aucun remboursement ne sera exigible par l'exposant arrivé au-delà de 09h00.

Article 5:
 Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents et/ou accompagnants le jour de la manifestation.

Article 6:
 Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier d'inscription complet. En cas de désistement ou d'absence, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7:
 L'exposant s'engage à respecter le présent règlement intérieur. L'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment de la manifestation, toute personne y contrevenant et troublant l'ordre public sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou de remboursement de toutes sortes.

Article 8:
 L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries. Il sera alors convenu de rembourser les exposants.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à..... Le

Signature: